

# PLAN DE DÉVELOPPEMENT HANDICAP



# Table des matières

I Etat des lieux .....	3
A. Handicap et structuration FFE.....	3
1. La Direction Nationale du Handicap (DNH).....	3
2. Les référents nationaux et régionaux.....	3
3. Arbitrage, règlements et matériel.....	4
B. Accessibilité et accueil des personnes en situation de handicap.....	4
1. Accessibilité.....	4
2. Accueil des personnes en situation de handicap par les clubs .....	4
C. Relations institutionnelles et Labels.....	5
1. Conventions.....	5
2. Référencement Handiguide .....	6
3. Label Sport et Handicap .....	6
D. Actions en faveur du développement de la pratique.....	7
1. Semaine du Handicap.....	7
2. Nuit du handicap .....	7
3. Rêves de gosses.....	7
4. Jeux de l’Avenir Handisport.....	8
5. Innovation .....	8
6. Scolaires.....	8
7. Haut niveau – Équipe de France et événements internationaux.....	9
II Objectifs.....	10
III Plan d’actions .....	10
IV Synthèse .....	14

# I Etat des lieux

## A. Handicap et structuration FFE

### 1. La Direction Nationale du Handicap (DNH)

La Direction Nationale du Handicap (DNH), dirigée par Frédéric Loyarté, a vu le jour en 2013, elle est composée :

- D'une commission nationale du handicap : groupe de travail transversal, chargé de réfléchir sur les projets, les règlements et stratégies à mettre en œuvre pour développer l'accessibilité de notre sport aux personnes en situation de handicap. Elle aide le directeur national du handicap à transmettre aux instances dirigeantes de la fédération les mesures adéquates à prendre pour mettre en place une politique favorisant l'inclusion.
- De référents régionaux : chaque ligue est invitée à nommer un référent Handicap, relais local de la DNH, leur objectif étant de favoriser une action de terrain répartie de façon égalitaire sur le territoire. Selon les besoins et les circonstances, cette fonction pourra être remplie par un groupe de personnes (Commissions Régionales Handicap).
- Des groupes sectoriels suivant les handicaps.

### 2. Les référents nationaux et régionaux

Fédération Française des Échecs	
<b>DN Handicap</b>	Frédéric LOYARTÉ – frederic.loyarte@ffechechs.fr
<b>DTN</b>	Mathilde CHOISY – mathilde.choisy@ffechechs.fr
Référents régionaux	
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	Patrick LAUFERON - patrick.lauferon@gmail.com
<b>Bretagne</b>	Lionel CHENEAU - lionelchristelle@orange.fr
<b>Corse</b>	-
<b>Centre Val de Loire</b>	Christophe MAILLARD - rasemotte@aol.com
<b>Grand Est</b>	-
<b>Guadeloupe</b>	-
<b>Hauts-de-France</b>	Bernard SOJKA – bernard.sojka@sfr.fr
<b>Ile de France</b>	André CLAUZEL - echecsclub608@noos.fr
<b>Martinique</b>	-
<b>Normandie</b>	-
<b>Nouvelle Aquitaine</b>	Frédéric LOYARTE – frederic.loyarte@ffechechs.fr
<b>Occitanie</b>	Elisabeth AMBROSINO - fran-bab@live.fr
<b>Pays de Loire</b>	Hélène GADEAUD - emdpp.apprendre.les.echecs@gmail.com
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	Martine BOLLA - martine.bolla@free.fr

Certaines ligues n'ont pas nommé de référent régional.

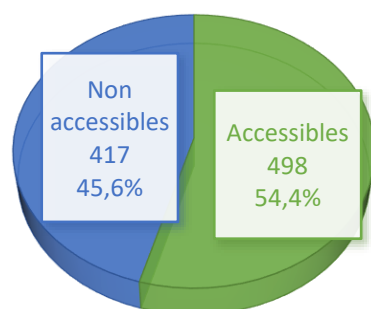
### 3. Arbitrage, règlements et matériel

Deux règlements fédéraux H01 et H02 concernant la conduite à tenir quant à l'accueil des personnes en situation de handicap et l'application concernant les joueurs à mobilité réduite sont désormais pleinement intégrés dans « Le livre de l'arbitre » (chapitre 8) édité par la Direction Nationale de l'Arbitrage. Quatre fiches pour l'accueil des déficients moteurs, auditifs, visuels et intellectuels ont été rédigées pour faciliter la participation aux compétitions.

Concernant les pendules « Kaissa » pour les déficients visuels, un mode d'emploi spécifique est publié sur le site de la DNH. Il nécessiterait d'être mieux communiqué.

## B. Accessibilité et accueil des personnes en situation de handicap

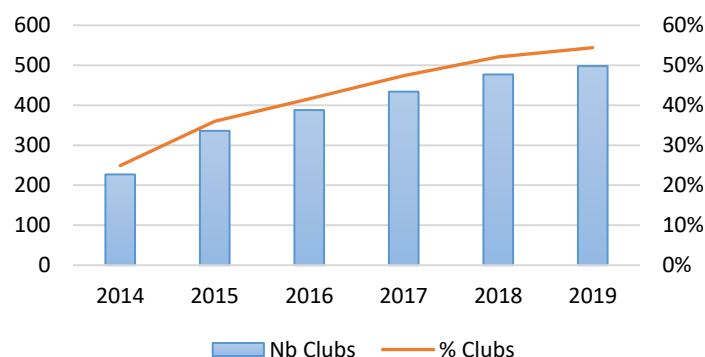
### 1. Accessibilité



227 clubs étaient recensés accessibles au 31 août 2014, 336 en 2015, 388 en 2016, 434 en 2017, 477 en 2018 pour aboutir à 498 en 2019. Les chiffres semblent se stabiliser et il convient de mieux communiquer auprès des clubs pour aboutir à des statistiques proches de la réalité.

Au 31 août 2019, 498 clubs sur 915, soit 54,4%, déclarent être accessibles sur leur espace club. C'est en nette progression depuis 5 ans, néanmoins cette amélioration est sûrement plus imputable au fait que les clubs cochent petit à petit la case pour signaler leur accessibilité plutôt qu'une véritable révolution avec des changements de salle pour rendre les clubs accessibles.

*Nombre et pourcentage de clubs accessibles 2014-2019*



### 2. Accueil des personnes en situation de handicap par les clubs

Environ 30% des clubs d'échecs déclarent accueillir des personnes en situation de handicap de nature très variée : handicap moteur (dont myopathie), handicap visuel, handicap mental, handicap auditif, troubles du neurodéveloppement (TND).

Par ailleurs, les clubs suggèrent qu'un des premiers freins est l'accessibilité ou l'adaptation des locaux. Ils remarquent également qu'il est nécessaire de se faire connaître et de renforcer les liens avec les institutions pour que le public de personnes en situation de handicap sache qu'il peut rejoindre leurs clubs. Enfin, ils soulignent qu'ils ont besoin d'encadrants formés et d'aide pour savoir comment accueillir les personnes en situation de handicap ainsi que de matériel adapté, notamment pour les déficients visuels.

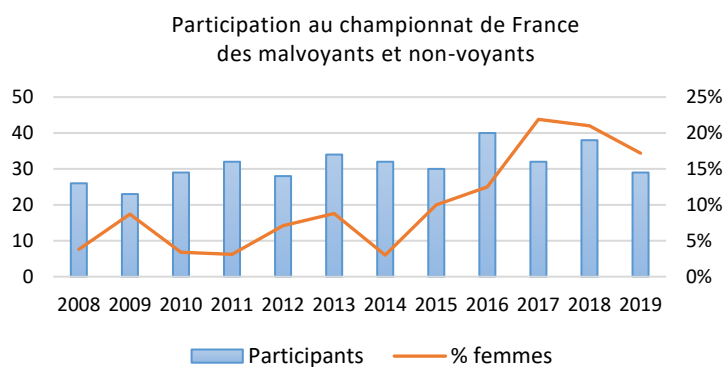
## C. Relations institutionnelles et Labels

### 1. Conventions

#### Association Échiquéenne Pour les Aveugles (AEPA)

Une convention de partenariat signée en 2008 lie la FFE et l'AEPA. Elle vise à promouvoir le jeu d'échecs parmi les personnes en situation de handicap visuel. L'AEPA étant affiliée à la FFE, ses adhérents peuvent prendre une licence fédérale auprès de cette association, en particulier pour participer au Championnat de France des aveugles et malvoyants. Depuis plus de dix ans, la

FFE s'associe donc chaque année à cet événement, mais plus largement aux joueurs d'échecs déficients visuels de haut niveau, par exemple via une aide financière pour la participation de quatre joueurs au Tournoi des six nations et aux championnats d'Europe Féminin en 2018.



#### Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (FAF)

En mai 2019, une première étape dans le rapprochement entre la FFE et la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (FAF) a eu lieu, avec une réunion de travail pour identifier de futures actions communes. En effet, La FAF s'est fixée comme objectif de permettre une citoyenneté pleine et entière à toutes les personnes aveugles et malvoyantes, sans exception. L'accès aux loisirs et aux sports est à ce titre essentiel, c'est pourquoi elle souhaite se rapprocher de fédérations sportives, afin d'ouvrir ses établissements aux pratiques sportives accessibles aux personnes déficientes visuelles.

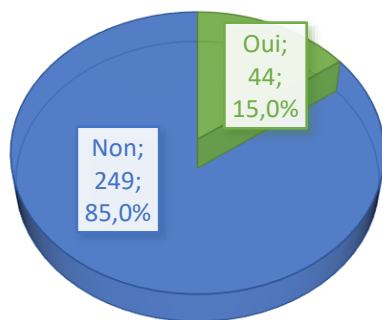
Le jeu d'échecs pourrait ainsi devenir la troisième discipline sportive à s'associer à la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, permettant à des animateurs échecs de proposer des activités dans les 53 associations qui en sont membres. Des démarches ont débuté en juin 2019, afin que des animateurs d'échecs puissent intervenir dans les centres pour aveugles dans le cadre de ce projet de partenariat.

Ce rapprochement s'inscrit dans la stratégie fédérale de développement de la pratique du jeu d'échecs auprès des personnes en situation de handicap visuel, dans une démarche inclusive. Notre discipline est en effet le seul sport qui permet aux personnes déficientes visuelles de jouer avec des valides, y compris lors de compétitions officielles.

#### Association des Paralysés de France (APF)

En juin 2017, la FFE a signé un partenariat avec l'Association des Paralysés de France. Ce rapprochement a permis l'organisation d'actions locales, mais aussi la tenue d'une journée dédiée au handicap lors du championnat de France d'échecs 2017, incluant une conférence « échecs au handicap », ainsi qu'un stand APF pour présenter leurs actions.

## 2. Référencement Handiguide



Connaissez-vous le Handiguide ?  
<http://www.handiguide.sports.gouv.fr/>,  
 votre club y est-il référencé ? Oui/Non

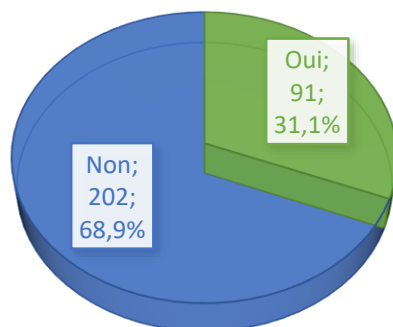
Les Échecs sont considérés comme un sport à part entière dans le Handiguide des Sports qui recense les structures en mesure d'accueillir des personnes en situation de handicap.

Mais à la question « Connaissez-vous le handiguide <http://www.handiguide.sports.gouv.fr/> ?, votre club y est-il référencé ? », posée aux clubs dans le cadre notre questionnaire d'enquête, il apparaît qu'une très faible partie des clubs sont référencés : 44 parmi les clubs répondants, soit 15%. Or, 54,4% des clubs déclarent être accessibles aux personnes en situation de handicap.

Ce décalage prouve qu'il est nécessaire de déployer une communication régulière pour inciter les clubs à rejoindre le Handiguide. En novembre 2019, il a été mis en avant sur le site internet de la FFE, dans sa newsletter, ainsi que sur les différents réseaux sociaux. Il figure également dans notre base de ressources mise à disposition des clubs pour favoriser leur structuration et leur développement, dans une logique inclusive.

Le Handiguide fait désormais partie des thématiques qui figurent dans notre plan de communication interne, et il a vocation à être régulièrement mis en avant sur nos différents outils de communication, afin de le faire connaître et d'augmenter significativement le nombre de clubs recensés.

## 3. Label Sport et Handicap



Connaissez-vous le Label Sport et  
 Handicap ? Oui/Non

Le label Sport et Handicap est méconnu des clubs avec seulement 91 clubs des clubs répondants au questionnaire FFE qui déclarent avoir connaissance de son existence.

Ces labels ne sont pas nationaux mais gérés localement souvent par les CDOS et les DDJS ou DDCS ; par conséquent, une communication nationale de la part de la FFE reste compliquée. De plus, la candidature pour l'obtention du label nécessite parfois pour les structures d'être affiliées à la Fédération Française Handisport depuis au moins un an, ce qui constitue un frein pour les clubs.



## D. Actions en faveur du développement de la pratique

### 1. Semaine du Handicap

Créée en 2014, la semaine du handicap vise à soutenir les initiatives des clubs d'échecs en direction des personnes en situation de handicap. Les objectifs sont les suivants :

- Promouvoir la pratique du jeu d'échecs auprès des personnes en situation de handicap
- Favoriser les rencontres entre joueurs valides et ceux en situation de handicap, dans une démarche inclusive
- Faire découvrir le jeu d'échecs au sein des structures médicalisées ou spécialisées

Un travail de communication en direction des clubs est réalisé depuis 2014 afin de les inciter à intervenir, dans le cadre de cette semaine mais aussi toute l'année, dans les structures suivantes : les établissements pour déficients visuels, les instituts médico-éducatifs, les institutions pour sourds et malentendants, les centres d'éducation motrice et les forums pour l'emploi des personnes handicapées.

L'édition 2019 de la semaine du handicap s'est déroulée du 16 au 24 novembre, en même temps que la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, afin d'ancrer ce dispositif dans un contexte plus large et de favoriser le rapprochement avec d'autres initiatives locales qui se déroulent pendant cette période.

Les clubs participants ont bénéficié d'une aide financière, mais également un relais via nos outils de communication, ainsi que des affiches et flyers pour promouvoir leur projet. La coordination de la semaine du handicap est désormais assurée par le Pôle social et éducatif du jeu d'échecs (PSEJE), en partenariat avec la Direction nationale du handicap de la FFE.

### 2. Nuit du handicap

L'association la Nuit du handicap a pour objet d'organiser, dans plusieurs villes de France, les événements qui portent le même nom. L'objectif de ces événements est de permettre à tous d'expérimenter la rencontre avec des personnes handicapées, dans des rassemblements culturels. L'association établit les partenariats les plus larges possibles avec des acteurs du monde du handicap, et toute structure désireuse de participer.

En juin 2019, à Bordeaux, un stand échecs a été déployé près de la Maison écocitoyenne lors de la 2<sup>ème</sup> Nuit du handicap et a permis d'initier le grand public au jeu et d'échanger autour des actions avec les associations locales présentes. La 3<sup>ème</sup> Nuit du handicap aura lieu le 13 juin 2020 dans 18 villes et l'objectif est de généraliser cette initiative sur tout le territoire.

Informations : <https://www.nuitduhandicap.fr/>

### 3. Rêves de gosses

La signature d'une convention entre la FFE et la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse en juin 2018 a permis au jeu d'échecs d'intégrer l'opération « Rêves de Gosse » créée en 1996, tour de France aérien d'une semaine pour favoriser le vivre-ensemble, la rencontre, l'ouverture, et changer de regard sur le handicap. Des mineurs pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) se mobilisent autour d'actions solidaires en faveur d'enfants en situation de handicap. Chaque ville étape organise son projet afin que les enfants porteurs de handicap dits « extraordinaires » rencontrent des

enfants dits « ordinaires » dans le cadre d'activités communes. Cet événement permet aux enfants de s'enrichir mutuellement dans leurs différences. En 2019, les clubs d'échecs de Montpellier, Grenoble, Châlons-en-Champagne et Cergy-Pontoise ont participé à cette opération, avec le soutien de la FFE, afin de présenter le jeu d'échecs comme un outil pour favoriser l'inclusion des jeunes en situation de handicap et des mineurs sous protection judiciaire.

La convention FFE-DPJJ, en cours de reconduction, prévoit d'associer les clubs, comités départementaux et ligues d'échecs aux manifestations nationales. La communication pour l'édition 2020 de « Rêves de gosse » a débuté dès 2019, afin d'encourager les clubs d'échecs à organiser des animations échecs dans les différentes villes-étapes.

#### 4. Jeux de l'Avenir Handisport

Organisés tous les deux ans par la Fédération Française Handisport pendant le weekend de l'Ascension (années impaires), les Jeux Nationaux de l'Avenir Handisport représentent le plus grand rassemblement de jeunes sportifs handicapés moteurs, visuels et auditifs de France. Ils accueillent, selon les éditions, entre 450 et 650 jeunes âgés de 8 à 18 ans, représentant plus de 30 délégations venues de toute la France métropolitaine et d'outre-mer, ainsi que leurs 350 accompagnateurs.

Le programme officiel est composé de 12 disciplines de compétition et d'une dizaine de sports de découverte. Les sports : athlétisme, basket-ball, boccia, escrime, foot à 5, goalball, natation, tennis de table, sarbacane, tir à l'arc, tir sportif et tricyclisme. Pour la première fois en 2019, notre discipline était présente lors de la manifestation, dans les sports "découverte". Valence Échecs a proposé des animations, mettant l'accent sur l'accessibilité de notre discipline.

Les prochains JNAH auront lieu en 2021.

#### 5. Innovation

La FFE soutient les projets innovants autour de l'inclusion des joueurs d'échecs en situation de handicap. Lors du championnat de France des jeunes 2019, le stand La Place Aux Échecs a accueilli une démonstration d'un échiquier facilitant la pratique du jeu d'échecs pour les malvoyants et aveugles. Cette innovation 100% française, portée par Jean-Luc Gamba, a été réalisée à Toulon avec le FabLab de la Maison du Numérique et de l'Innovation, avec le soutien de l'école d'ingénieur ISEN et TVT (Toulon Var Technologie). En engageant ses moyens de communication et ses dispositifs événementiels au service des projets en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, la FFE souhaite mobiliser les licenciés, les médias et les élus afin de soutenir ces innovations.

#### 6. Scolaires

##### **Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP)**

En janvier 2018, la FFE a signé un partenariat avec l'USEP. Cette convention nationale est déclinée localement par les enseignants et les intervenants échecs dans les écoles, afin de favoriser les projets éducatifs inclusifs autour du jeu d'échecs. Lors du stage de formation réalisé avec l'USEP en 2018 à Laval, les enseignants stagiaires ont été initiés aux Échecs, y compris en se mettant en situation de personnes non-voyantes en pratiquant le jeu d'échecs à l'aveugle avec des lunettes obscurcissantes.



## Projets dispositifs ULIS

Des projets d'enseignements du jeu d'échecs aux enfants scolarisés dans les dispositifs ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) existent localement. Ils proposent d'intervenir dans le cadre des ULIS, afin d'y enseigner le jeu d'échecs via un programme ludique adapté et progressif.

Les enfants scolarisés en dispositif ULIS sont des enfants présentant des troubles des fonctions mentales, cognitives ou sensorielles reconnus et orientés par la MDPH. Dans la pratique, un grand nombre d'entre eux présente un trouble du neurodéveloppement tel que déficience intellectuelle, troubles sévères des apprentissages, autisme.

L'objectif principal de ces projets est de pouvoir accueillir au club d'échecs les enfants avec handicap cognitif et également leur famille dans un partage du sport transgénérationnel et inclusif que permet notre discipline. Cet accueil est facilité par la participation aux cours sur le club avec des créneaux dédiés dans un premier temps, puis une inclusion progressive.

L'objectif est de développer des projets similaires au niveau national avec le partenariat des acteurs engagés dans l'Éducation et la Santé.

### 7. Haut niveau – Équipe de France et événements internationaux

L'équipe de France des handicapés visuels est constituée depuis plusieurs années. Elle est entraînée par Todor Todorov, et ses membres participent régulièrement à des compétitions, soit par équipes, soit individuellement. La France participe ainsi régulièrement au tournoi des 6 nations des joueurs d'échecs non-voyants. Cette compétition par équipes rassemble la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, l'Irlande et le Royaume-Uni. En 2018 à Emerlo (Pays-Bas), La France s'est classée 4<sup>ème</sup> et deux joueurs ont remporté une médaille individuelle lors de ce championnat : Olivier Deville et Florent Megelas.

D'autre part, deux jeunes espoirs, Théo Ambrosino et Clémentine Kruk, ont représenté la France aux championnats du monde IBCA (International Braille Chess Association) Jeunes et Féminins lors de l'édition 2018 à Solec-Zdrój, en Pologne. Ils terminent respectivement 15<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> au classement général. L'édition 2020 des championnats du monde d'échecs individuels pour les femmes aveugles et malvoyantes et les jeunes aveugles et malvoyants aura par ailleurs lieu en France, à Luchon, du 13 au 24 juillet 2020.

Concernant l'inclusion des joueuses et joueurs en situation de handicap et la mixité des tournois, pour la première fois, une joueuse en situation de handicap participera au championnat de France féminin d'échecs, en août 2020. Il s'agit de Solenn Afraoui, paraplégique, qui jouera donc aux côtés des participantes valides.

En 2018, Théo Ambrosino a été sacré vice-champion d'Occitanie-Est dans la catégorie U12. Cette qualification, obtenue dans un tournoi disputé avec les joueurs valides, lui a permis de participer au championnat de France des jeunes à Agen. Il a ensuite remporté le championnat de l'Hérault 2019 dans sa catégorie U14, devant 21 joueurs valides.

Enfin, la FIDE a créé en 2019 sur le modèle des olympiades d'échecs, les paralympiades d'échecs divisées en 3 sections : handicap moteur, handicap visuel et sourds et malentendants. La FFE a d'ores et déjà proposé une liste de joueurs de haut-niveau susceptibles de participer dans l'équipe européenne.

## II Objectifs

Les trois grands objectifs de la FFE pour le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap sont les suivants :

**Objectif 1** : Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la pratique de notre sport

**Objectif 2** : Développer le jeu d'échecs pour les personnes en situation de handicap

**Objectif 3** : Augmenter la compétence et la connaissance des dirigeants et encadrants auprès du public concerné

## III Plan d'actions

**Objectif 1** : Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la pratique de notre sport

Actions	Acteurs	Indicateurs	Pilotage
Référencement Handiguide	Clubs	Nombre de clubs référencés	DNH – Ligues – CDJE
Label Sport et Handicap	Clubs	Nombre de clubs labellisés	Ligues – CDJE
Accessibilité – Site FFE	Clubs	Nombre de clubs accessibles	Com. Manager DNH
Etendre le réseau fédéral handicap - Référents	Ligues	Avoir un référent handicap par ligue	Ligues
Se doter en matériel adapté aux personnes en situation de handicap	Ligues et CDJE	Nombre de ligues et CDJE équipés	Ligues – CDJE

### Action 1 : Référencement Handiguide

La FFE et la DNH seront attentives à la communication pour amener les clubs à se référencer dans le Handiguide et proposer un accueil pour les personnes en situation de handicap mais il convient que ligues et CDJE fassent la démarche de relayer l'information.

### Action 2 : Label Sport et Handicap

Recenser les moyens d'obtention du Label Sport et Handicap par ligue et faire labelliser systématiquement toute action de développement.

### Action 3 : Accessibilité – Site FFE

Communiquer auprès des clubs pour que l'accessibilité des clubs soit recensée systématiquement sur le site de la FFE et inciter les ligues à créer et envoyer un questionnaire pour connaître les problématiques des clubs non accessibles.

### Action 4 : Étendre le réseau fédéral handicap – Référents

Chaque ligue devra se doter obligatoirement d'un référent voire d'une commission handicap afin de relayer les projets nationaux et de faire remonter à la DNH les initiatives existantes. La constitution d'une commission régionale sera également un pré-requis au dépôt de projet handicap des ligues dans le cadre de l'enveloppe ANS.

### Action 5 : Se doter en matériel adapté aux personnes en situation de handicap

Promouvoir auprès des ligues et CDJE l'achat d'échiquiers, de feuilles de parties et de pendules adaptées, notamment pour les déficients visuels. Le matériel adapté peut également concerner le soutien au développement de projets innovants pour faciliter la pratique et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

## Objectif 2 : Développer le jeu d'échecs pour les personnes en situation de handicap

Actions	Déploiement	Indicateurs	Pilotage
Rêves de gosses	CDJE – Clubs	Nombre d'événements Nombre de participants	DNS – CDJE
Semaine handicap	CDJE – Clubs	Nombre d'événements Nombre de participants	DNH – Ligues - CDJE
Nuit du handicap	CDJE – Clubs	Nombre d'événements Nombre de participants	DNH – CDJE
Dispositifs ULIS	Clubs	Nombre de clubs intervenant en ULIS et nombre de nouveaux licenciés	DNH DNS DTN
Sport partagé UNSS	FFE – UNSS – Clubs	Nombre d'équipes dans le programme sport partagé	DNS – UNSS
Handicap et haut niveau	FFE – Ligues	Nombre de stages organisés Résultats internationaux	DTN DNH Ligues

### Action 1 : Rêves de gosses

Inciter les clubs situés dans les villes participantes à monter une opération chaque année pour participer à l'événement.

### Action 2 : Semaine handicap

Si elle se poursuit, la semaine handicap doit s'insérer dans un dispositif plus global et certainement sur des événements nationaux existants. La participation actuelle n'est pas satisfaisante.

Support à produire :

- Guide des projets susceptibles de soutenir l'événement

**Action 3 : Nuit du handicap**

Inciter les clubs concernés par l'événement (<https://www.nuitduhandicap.fr/je-participe/>) à participer en montant un stand échecs et en sensibilisant à la pratique de notre sport par les personnes en situation de handicap par des animations et du matériel adapté.

**Action 4 : Dispositifs ULIS**

L'objectif est de monter un projet d'intervention dans les dispositifs ULIS au niveau national sur le modèle du projet Smart Girls du plan de féminisation afin de sensibiliser les clubs et d'inciter au déploiement de projets spécifiques. Ce projet pourrait s'articuler avec la semaine handicap pour faire venir les enfants initiés sur un événement local organisé par le club et également s'intégrer dans le projet Rêves de gosses.

Supports à produire :

- Modèle de projet pour demande de subvention
- Modèle de projet pédagogique à destination des élèves en dispositifs ULIS

**Action 5 : Sport partagé UNSS**

L'UNSS développe le programme « Sport partagé » qui accueille des équipes mixtes : élèves en situation de handicap et élèves valides. Dans ce cadre, certaines associations sportives scolaires affiliées à l'UNSS ont également signé des conventions avec des associations sportives d'institutions spécialisées (IME, ITEP, IEM, etc.). Des jeunes en situation de handicap sont déjà inclus dans les associations sportives échecs affiliées à l'UNSS mais il convient de développer cette pratique par une convention nationale et promouvoir la pratique du jeu d'échecs pour les jeunes en situation de handicap également au niveau scolaire et des institutions spécialisées.

**Action 6 : Handicap et haut niveau**

Soutenir les sportifs de haut niveau en situation de handicap par des stages régionaux ou nationaux, la co-organisation des championnats de France avec les fédérations sportives handicap concernées et le soutien à la participation aux compétitions internationales.

**Objectif 3 : Augmenter la compétence et la connaissance des dirigeants et encadrants auprès du public concerné**

Actions	Déploiement	Indicateurs	Pilotage
<b>Création d'un guide des bonnes pratiques d'accueil des joueurs en situation de handicap</b>	Ligues CDJE	Réalisation et diffusion	DNH
<b>Création de modules spécifiques de formation (handicap moteur, handicap visuel, trouble du neuro-développement)</b>	Ligues CDJE Clubs	Réalisation puis nombre de participants aux modules	Direction de la Formation DNH Commission médicale

### **Action 1 : Concevoir un guide des bonnes pratiques d'accueil des joueurs en situation de handicap**

La DNH créera à l'usage des clubs recensant les bonnes pratiques et les événements nationaux auxquels les clubs et organes déconcentrés peuvent participer. Les instances déconcentrées seront chargées de la diffusion de ce document.

#### Supports à produire :

- Le guide des bonnes pratiques de la DNH
- Le référentiel de compétences et de connaissances d'un encadrant concernant le handicap

### **Action 2 : Création de modules spécifiques de formation sur le thème de la pratique par les personnes en situation de handicap**

La direction de la formation devra formaliser et développer la mise en place de diplôme d'animateur avec module handicap. Nous incitons les ligues à organiser ce type de formations. La mise en place de modules spécifiques de formation sous forme de MOOC ou en présentiel est également en développement.

## IV Synthèse

Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap		Eligibilité		
Actions	Indicateurs	Clubs	CDJE	Ligues
Référencement Handiguide	Nombre de clubs référencés	X		
Label Sport et Handicap	Nombre de clubs labellisés	X	X	
Accessibilité – Site FFE	Nombre de clubs accessibles	X		
Etendre le réseau fédéral handicap - Référents	Avoir un référent handicap par ligue			X
Se doter en matériel adapté aux personnes en situation de handicap	Nombre de ligues et CDJE équipés		X	X

Développer le jeu d'échecs pour les personnes en situation de handicap		Eligibilité		
Actions	Indicateurs	Clubs	CDJE	Ligues
Rêves de gosses	Nombre de clubs et CDJE participants	X	X	
Semaine handicap	Nombre de clubs et CDJE participants	X	X	
Nuit du handicap	Nombre de clubs et CDJE participants	X	X	
Dispositifs ULIS	Nombre de clubs intervenant en ULIS	X		
Sport partagé UNSS	Nombre d'équipes dans le programme sport partagé	X		
Handicap et haut niveau	Résultat internationaux			X

Augmenter la compétence et la connaissance des dirigeants et encadrants		Eligibilité		
Actions	Indicateurs	Clubs	CDJE	Ligues
Création d'un guide des bonnes pratiques d'accueil des joueurs en situation de handicap	Réalisation et diffusion		X	X
Création de modules spécifiques de formation (handicap moteur, handicap visuel, trouble du neurodéveloppement)	Réalisation puis nombre de participants aux modules Nombre de stages avec module handicap organisés		X	X